

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2016-111

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif au régime assurantiel des énergies marines renouvelables;

En ayant délibéré lors de sa séance du 21 décembre 2016,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 21 décembre 2016.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI